

CYCLE DE CONFÉRENCES  
**Justice et démocratie**

2025 — 2026

Cour de cassation, Paris

**IB**

INSTITUT  
ROBERT BADINTER  
Études et recherches  
sur le droit et la justice



**COUR DE CASSATION**

## Présentation

Les liens entre justice et démocratie font l'objet de tensions anciennes et de transformations nouvelles. La fonction de tiers dans la résolution des litiges et la mise en œuvre des normes ou encore le contrôle des gouvernants sont essentiels dans une société démocratique. On observe cependant de nouveaux rôles de la justice ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs. Le sens même des termes démocratie ou État de droit et des principes qui leur sont associés sont débattus.

Si la démocratie connaît diverses formes, son association avec le libéralisme n'est plus une évidence unanimement admise. Dans ce contexte, de nouvelles compréhensions du concept d'État de droit émergent, ainsi que de nouveaux acteurs et communautés normatives. Tout en faisant l'objet de critiques, les institutions judiciaires se retrouvent alors investies d'une mission de plus en plus complexe : celle de répondre aux mutations de la légalité dans des sociétés marquées par la globalisation et la circulation de l'information.

Ces transformations et les manières de les nommer doivent être analysées pour appréhender les mouvements actuels qui participent à définir le rôle des institutions judiciaires. Le moment actuel de crise et de renforcement des attentes envers la démocratie, le droit et la justice amène à repenser ou à réinscrire les termes de la discussion dans le contexte contemporain, marqué par des recompositions politiques et sociales dans un monde global. Alors que l'articulation des différents termes de la discussion n'est pas toujours claire, du fait peut-être des reconfigurations en cours, que veut dire rendre justice, aujourd'hui, dans une société démocratique ?

Sous la présidence de Christophe Soulard, Premier Président de la Cour de cassation, l'Institut Robert Badinter propose un cycle de conférences-débats sur les évolutions des sociétés démocratiques et les interpellations qu'elles adressent aux juges et juristes. Ces conférences seront ouvertes au public des membres de l'Institut, des professionnels et professionnelles et acteurs et actrices de la justice, ainsi que la communauté scientifique.

# QUELLE JUSTICE DANS LES TRANSFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE ?

• **Vendredi 26 septembre 2025 de 17h à 19h**  
**Chambre criminelle de la Cour de cassation**

Le rôle que jouent le droit et la justice dans la démocratie doit se comprendre vis-à-vis des évolutions de celle-ci. L'élection des représentants ou les principes du libéralisme politique n'en épuisent pas le sens et les reconfigurations récentes dans les sociétés contemporaines. Qu'elle renvoie à des institutions, à des procédures ou des principes, à la représentation ou à la délibération, à l'État de droit ou aux droits humains, la démocratie recouvre des sens et pratiques variés qu'il s'agit de déplier au sein d'une culture démocratique plus large.

La justice connaît ces transformations sous la forme des demandes qui lui sont adressées par les justiciables mais aussi des rapports de pouvoir dans lesquels elle s'insère en tant qu'autorité constituée ou des normes qu'elle a à mettre en oeuvre et interpréter. Comment ces redéfinitions de la société démocratique interrogent l'idée de justice ainsi que la manière dont la justice est rendue par les juridictions ? Le monde est-il moins démocratique ou la démocratie a-t-elle changé de sens ?

## **Intervenantes :**

**Justine Lacroix**, professeure de théorie politique à l'Université libre de Bruxelles. Ses travaux portent sur le libéralisme et les droits de l'Homme.

**Véronique Champeil-Desplats**, professeure de droit public à l'Université Paris Nanterre. Ses travaux sont axés sur la théorie et la méthodologie du droit (interprétation et argumentation juridiques), la théorie générale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la justice constitutionnelle.

# COMMENT FONDER LA LÉGITIMITÉ DES INSTITUTIONS ET DE LA JUSTICE ?

• **Lundi 29 septembre 2025 de 17h à 19h**  
**Chambre criminelle de la Cour de cassation**

Dans ce qui ressemble à une remise en cause générale, les institutions démocratiques et les principes du libéralisme qui ont pu les fonder font l'objet d'une défiance et se trouvent opposés à des courants de pensée qui s'affirment illibéraux. La justice fait également l'objet de controverses en ce qu'elle participe à la garantie des règles, des principes et des procédures qui régulent les rapports entre les institutions et les citoyens. En témoignent, notamment, les attaques vis-à-vis des juges et les menaces envers les droits et libertés ou l'indépendance de la justice qui s'observent dans de nombreux pays.

La légitimité des institutions et de la justice est ainsi régulièrement interrogée. Si le phénomène n'est pas nouveau, la confiance, les valeurs ou la morale partagées et le lien social peuvent être replacés au cœur d'une réflexion sur la place du droit et de la justice dans une société démocratique. Quels rapports entretiennent la légitimité et la légalité aujourd'hui ? Quelles transformations historiques, sociologiques et politiques permettent de mesurer ou d'expliquer le rapport aux institutions et à la justice ?

## **Intervenants :**

**Pierre Rosanvallon**, historien, professeur honoraire au Collège de France. Ses travaux portent sur l'histoire de la démocratie, et le modèle politique et la justice sociale en France.

**Cécile Vigour**, sociologue, directrice de recherche au CNRS. Ses travaux portent sur les transformations de l'État, du système politique et de l'institution judiciaire, notamment du point de vue des attentes citoyennes.

## LES JUGES DOIVENT-ILS RENDRE DES COMPTES ?

• Jeudi 27 novembre 2025 de 17h à 19h  
Chambre criminelle de la Cour de cassation

Le rôle du juge et de la légalité a changé depuis l'association de la démocratie aux principes libéraux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il existe une pluralité de juges et d'acteurs de la justice à différents niveaux et de différents ordres. Le cadre de la légalité a lui-même changé avec une extension à toutes les dimensions de la vie sociale et à plusieurs niveaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Les juges participent d'une judiciarisation des sociétés qui vient elle-même d'une juridicisation, c'est-à-dire d'un nouveau rôle de la légalité dans les institutions et la vie quotidienne.

L'indépendance et l'impartialité sont en cause alors que les juges traitent de plus en plus de questions de la vie de la cité, mais également que les attentes vis-à-vis de la justice vont croissantes. Face aux mises en cause, les juges communiquent dans une démocratie qui doit également se comprendre comme un espace délibératif et médiatique ouvert. Le fonctionnement de la justice doit-il être revu à l'aune de la communication ? Le travail des juges doit-il faire l'objet d'une meilleure connaissance ou d'un meilleur contrôle ?

### Intervenants :

**Jacques Commaille**, sociologue, professeur émérite des universités (École normale supérieure de Paris-Saclay). Ses travaux portent sur la sociologie du droit et les formes de légalité.

**Vincent Sizaïre** est magistrat et maître de conférences, associé à l'Université Paris Nanterre. Il a notamment publié *Gouverner les juges. Pour un pouvoir judiciaire pleinement démocratique* (La Dispute, 2024).

# CONFÉRENCE EXCEPTIONNELLE DE CLÔTURE

## COMMENT PENSER LA LÉGITIMITÉ DE LA JUSTICE DANS L'EUROPE ?

- Reporté à une date ultérieure en 2026  
Grand' chambre de la Cour de cassation

À l'issue des trois conférences organisées à l'automne 2025 sur la justice et la démocratie, l'Institut Robert Badinter et la Cour de cassation proposent une discussion exceptionnelle entre trois présidents de juridiction françaises et européennes.

La question européenne revient nécessairement dans le contexte de la mondialisation et de la circulation des idées juridiques, alors que des critiques sont adressées à l'État de droit et aux juges. Mais l'intégration européenne reconfigure aussi la souveraineté. Si la légalité demeure inscrite dans un cadre national, celui-ci ne suffit plus à définir la réalité de la justice pour autant.

Dans une dynamique de pluralisation des sources du droit et d'imbrication des ordres juridiques, une culture juridique européenne émerge, comme en témoignent les contrôles de conventionnalité ou les dialogues qui ont lieu entre les juges nationaux et européens. Se pose alors la question de la légitimité démocratique d'une telle culture juridique européenne et de ses acteurs judiciaires, nationaux comme européens.

### **Intervenants :**

**Christophe Soulard**, Premier Président de la Cour de cassation

**Mattias Guyomar**, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme

**Koen Lenaerts**, Président de la Cour de justice de l'Union européenne

## NOTES

## **INSTITUT ROBERT BADINTER**

### **Études et recherches sur le droit et la justice**

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.



[institutrobertbadinter.fr](http://institutrobertbadinter.fr)